

Entre : la société anonyme **Saam NeTwork**, représentée par son Responsable formation, M. Laurent ATTALI, domiciliée au 43 rue du Maréchal Foch – 67000 Strasbourg, enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 42670414867 auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Alsace,

Et :

Raison sociale : _____

Nom du directeur : _____ **Nom du contact :** _____

Adresse : _____

Code postal: _____ **Ville :** _____

est conclue la convention suivante, en application du livre IX du Code du Travail et notamment de l'article L6353-2 :

Désignation		Qté	PU HT	PT HT
Prestations				
<i>Base</i>	Intitulé : « Les bases du référencement » Action : Acquisition de connaissances Article : L.6313-1 du Livre IX du Code du Travail Durée : 7h00 (9h – 17h) Date : 13/12/2011 Lieu : 20, place des Halles – 67000 STRASBOURG Frais de formation : 650 € HT par personne		650,00 €	

TOTAL HT	_____
TVA à 19,6%	_____
TOTAL TTC	_____

Nom et prénom des participants

Stagiaire 1 :	_____	Stagiaire 5 :	_____
Stagiaire 2 :	_____	Stagiaire 6 :	_____
Stagiaire 3 :	_____	Stagiaire 7 :	_____
Stagiaire 4 :	_____	Stagiaire 8 :	_____

Conditions Générales de Vente

1) Modalités de règlement : Le chèque de règlement est dû à l'inscription. Il ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation sauf si une facture acquittée est délivrée. La formation peut être prise en charge par les OPCA (organisme paritaire collecteur agréé). Pour cela, l'entreprise se charge de contacter son organisme paritaire afin de constituer un dossier.

2) Annulation : Toute annulation fera l'objet d'une confirmation écrite à Saam Network et 50% resteront acquis à Saam Network si cette annulation intervient dans les 8 jours précédant le stage. Les dates définies devront être respectées pour toutes personnes concernées par ces formations. Toute interruption du stage pour quelque raison que ce soit ne donnera lieu à aucun dédommagement ni report.

3) Litiges : Si une contestation ou un différent ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire

Le Client	
Fait le : ___ / ___ / ___	Cachet :
Signature :	

Saam Network	
Fait le : 23 / 11 / 2011	Cachet :
Signature :	